

# ÉBÉNISTERIE

Êtes-vous fait pour ce secteur d'activité ?



## SOMMAIRE

LE MARCHÉ DE L'ÉBÉNISTERIE ..... 2

LA RÉGLEMENTATION DE L'ÉBÉNISTERIE ..... 4

L'ACTIVITÉ DE L'ÉBÉNISTERIE ..... 6

LES POINTS DE VIGILANCE DE L'ÉBÉNISTERIE..... 9

EN SAVOIR PLUS SUR CE SECTEUR ..... 11

## LE MARCHÉ DE L'ÉBÉNISTERIE

Depuis plusieurs années, le secteur de l'ébénisterie subit une importante restructuration du fait du développement de la fabrication industrielle. Le comportement des consommateurs, privilégiant les meubles à petits prix, la baisse globale de la consommation de meubles et la concentration de la distribution ont rendu cette restructuration irréversible.

L'exercice de la profession est toutefois très différent selon qu'il s'agisse d'artisans fabricants vendeurs ou d'artisans ébénistes spécialisés dans la restauration de meubles (antiquités, conservation du patrimoine), dans la fabrication de pièces uniques ou de copies de meubles anciens. Ces artisans se diversifient dans l'installation de meubles de marques haut de gamme (Roset, Roche Bobois ...) et le montage de cuisines en sous-traitance de grands fabricants. Les artisans les plus qualifiés s'orientent également vers la création de prototypes.

### Tendances

Dans ce contexte, la part de marché des ébénistes est très étroite. Elle se limite à un créneau exigeant un travail très qualifié qui ne nécessite pas d'investissement matériel coûteux mais une qualification professionnelle élevée. Ainsi, seuls les artisans bien organisés produisant des meubles haut de gamme ou des meubles de cuisine devraient résister à la concentration du secteur.

### L'organisation du marché

- **Les ébénistes "commerçants"** disposent d'une surface d'exposition et de vente pour commercialiser eux-mêmes tout ou partie de leur fabrication.

- **Les ébénistes "non-commerçants"** ne disposent que d'un atelier et se font connaître par le "bouche-à-oreille". Ils travaillent aussi en sous-traitance de revendeurs (magasins spécialisés, antiquaires, brocanteurs,...).

		EBENISTERIE
<b>NOMBRE D'ENTREPRISES DU SECTEUR</b>	2013	19 000 <sup>(1)</sup>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES DU SECTEUR (en milliards d'euros)</b>	2013	3,4 Md€ <sup>(2)</sup>
<b>ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU SECTEUR EN VALEUR (indice ICA base 100 en 2010)</b>	2017	91,5 <sup>(3)</sup>
	2016	90,0
	2015	89,5
	2014	89,9
	2013	92,7
	2012	96,6
	2011	99,7
	2010	100,0

<sup>(1)</sup> Source : UNAMA.

<sup>(2)</sup> Source : UNAMA.

<sup>(3)</sup> Source : "Fabrication de meubles - Marché intérieur et export" - INSEE, Bulletin statistique.

## LA RÉGLEMENTATION DE L'ÉBÉNISTERIE

### Les aptitudes professionnelles

La plupart des artisans-ébénistes ont suivi une formation spécialisée (de type CAP, BP, Baccalauréat Professionnel ou Brevet des Métiers d'Art). L'accès à la spécialité de restaurateur exige une pratique minimum de dix ans pour les meilleurs professionnels.

L'ébéniste doit être adroit manuellement, patient et minutieux. Il doit connaître les diverses essences de bois et savoir comment celui-ci évolue dans le temps mais aussi les matériaux composites, le verre, le fer, le cuir. Il doit également faire preuve d'un sens artistique sûr, avoir de l'imagination et aimer le travail soigné. Des aptitudes en dessin technique assisté par ordinateur ou à main levée sont également nécessaires pour exercer ce métier. L'ébéniste est responsable de la production et a en outre un rôle de commerçant, ce qui implique de nombreux contacts avec la clientèle, des déplacements fréquents et des horaires journaliers importants.

### L'environnement réglementaire

#### Les contraintes à l'installation

En tant qu'artisan, le professionnel doit être titulaire d'un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou d'un brevet d'études professionnelles (BEP) ou d'un diplôme ou d'un titre homologué de niveau égal ou supérieur, délivré pour l'exercice de son activité. A défaut, il doit justifier d'une expérience professionnelle de trois années en qualité de salarié ou d'indépendant (loi du 5 juillet 1996).

L'inscription au Répertoire des Métiers est obligatoire.

#### Les principaux points de la réglementation professionnelle

L'activité est potentiellement soumise à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

La loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008 (2008-776) a débouché sur des mesures portant sur les délais de paiement aux fournisseurs. La LME plafonne les délais de paiement à 60 jours à compter de la date d'émission de la facture (ou 45 jours fin de mois). Les sanctions en cas de dépassement de ces délais sont renforcées.

### **Statut juridique et fiscal**

Rendez-vous dans notre rubrique Les guides pratiques / Mes impôts & taxes pour connaître le taux de TVA qui s'applique à votre activité ainsi que le mode d'imposition de vos bénéfices.

Rendez-vous dans notre rubrique Les guides pratiques / Mon régime social pour connaître le montant des cotisations et des prestations de votre régime social obligatoire.

# L'ACTIVITÉ DE L'ÉBÉNISTERIE

## L'installation

La création est la formule de très loin la plus fréquente, elle ne nécessite pas un investissement trop important. L'ébéniste doit disposer d'un atelier et d'une surface de stockage du bois parfaitement isolée des intempéries. L'évolution technologique du travail exige une bonne formation complétée par une solide expérience professionnelle (10 ans pour la restauration).

Elle n'est envisagée que lorsque l'opportunité se présente d'acquérir une surface de vente très bien située ou un fonds bénéficiant d'une forte notoriété locale.

## Les investissements

La profession se modernise sous la pression du marché mais aussi en raison de la qualification des artisans et particulièrement des restaurateurs de meubles. Les artisans s'équipent de machines plus performantes.

## La gestion

### Le suivi au quotidien

Le professionnel suit l'évolution de son chiffre d'affaires et les réservations de son carnet de commandes. Le bois noble étant cher, il calcule le ratio de perte qui doit être inférieur à 20%. Du fait des délais de réalisation, il gère son planning pour éviter les périodes de sous-activité.

### Les recettes de l'activité

Généralement, les recettes sont très irrégulières dans la mesure où peu de professionnels sont structurés commercialement. Ils travaillent souvent au "coup par coup", ne se constituant une clientèle que par le "bouche-à-oreille". En fonction de la stratégie et de la spécialisation de l'artisan, la plus grande partie des recettes vient de la fabrication, de la restauration ou des réparations.

### **Les charges à surveiller**

Les achats de bois constituent les charges les plus importantes (32% du chiffre d'affaires). Ils sont effectués au fur et à mesure, l'artisan cherchant à réduire les pertes au maximum. L'apprentissage, très répandu dans le secteur, et la sous-traitance permettent de limiter les charges de personnel. Suivent ensuite les dotations aux amortissements et les charges financières.

### **La maîtrise du résultat**

Le niveau de rentabilité du secteur est faible (CA/effectif et bénéfice moyen/CA). Pour dégager un résultat suffisant, le professionnel doit avant tout stabiliser son chiffre d'affaires et tenir une politique de prix très rigoureuse, notamment vis-à-vis des magasins de meubles (montants et conditions de paiement). La gestion des stocks de bois (qualité, quantité et réduction des pertes) est également essentielle pour améliorer les performances. L'adhésion à un groupement d'achats ou à une coopérative permet d'acquérir le bois à de meilleures conditions.

### **La gestion financière et les besoins en trésorerie**

La rentabilité ne permet aucun écart dans la maîtrise des charges de personnel et financières. Ces dernières sont plus élevées lorsque l'artisan dispose d'une surface de vente. Dans ce cas il ne fabrique pas exclusivement sur commande, ce qui alourdit ses stocks. Toutefois il bénéficie d'une plus grande stabilité de son chiffre d'affaires. Le BFR est compris entre 40 et 50 jours de CA, nécessitant des fonds propres suffisants pour dégager un FDR positif, et la mise en place de concours de trésorerie.

		E BENISTERIE
EVOLUTION DU NOMBRE DE CRÉATION	2017	
	2016	
	2015	
	2014	
	2013	Nc
	2012	
	2011	
	2010	
LES RATIOS DE GESTION CLEFS	Chiffre d'affaires moyen	160 K€ <sup>(1)</sup>
	Marge brute	68,54 %
	Excédent brut d'exploitation	27,76 %
	Rotation des stocks	117 jours
	Crédit clients	31 jours
	Crédits fournisseurs	48 jours
	Besoin en fonds de roulement	41 jours

<sup>(1)</sup> Source : Moyenne indicative. Données exprimées en % et jours (de chiffre d'affaires ou d'achat).



## LES POINTS DE VIGILANCE DE L'ÉBÉNISTERIE

### Les principales difficultés du métier

Le secteur de l'ébénisterie est risqué. En effet, la fabrication industrielle de meubles (mode de production activité par le bouche-à-oreille alors qu'il leur serait utile de prospecter des marchés rentables comme l'agencement et le montage de meubles haut de gamme. La concurrence de la fabrication encouragée par l'utilisation de nouvelles techniques et par la concentration de la distribution) se développe largement. Très peu organisés, les artisans ébénistes, en fort déclin, ont des difficultés à évoluer dans ce contexte difficile.

#### • Le manque d'organisation commerciale :

La plupart des ébénistes continuent de développer leur industrielle :

Les procédés de fabrication industrielle ne se limitent plus au mobilier bas de gamme. Ils permettent à présent la confection de meubles sur mesure, de style, à des coûts beaucoup moins élevés que la fabrication artisanale.

#### • Le faible niveau de rentabilité :

En cas de baisse du chiffre d'affaires, la rentabilité est rapidement insuffisante pour couvrir les charges fixes. Ceci constitue un frein à l'embauche d'un salarié et à la réalisation de nouveaux investissements, toujours risqués du fait de l'irrégularité des commandes.

#### • Le manque de diversification :

La pérennité du chiffre d'affaires ne peut être assurée que par une bonne diversification de l'activité : particuliers, commerçants, collectivités, entreprises.

Dans ce contexte, les professionnels qui se développent sont ceux qui intègrent les changements organisationnels dans leur mode de fonctionnement en s'équipant de matériel de production plus adapté, en se regroupant avec d'autres professionnels (architectes, décorateurs,...), en adhérant à des centrales

d'achats et en investissant une partie de leur temps dans des démarches commerciales.

		ÉBÉNISTERIE
EVOLUTION DU NOMBRE DE DÉFAILLANCE	2017	
	2016	
	2015	
	2014	
	2013	Nc
	2012	
	2011	
	2010	
TAUX DE SURVIE AU-DELÀ DES 5 PREMIÈRES ANNÉES	Ébénisterie Moyenne tous secteurs	Nc <sup>(2)</sup> 60,4 %

<sup>(2)</sup> Source : Insee, Taux de Survie à 5 ans pour la génération 2010.

## EN SAVOIR PLUS SUR CE SECTEUR

### Les principales organisations professionnelles

#### IPEA

Institut de Promotion et d'Etudes d'Ameublement  
15 rue de la Cerisais - 75004 Paris  
Tel : 01 82 28 35 70  
<http://www.ipea.fr>

#### FCBA

Fôret, Cellulose, Bois, Ameublement  
10 avenue de Saint-Mandé - 75012 Paris  
Tél. : + 33 (0)1 40 19 49 19  
<http://www.fcba.fr>

#### UNIFA

Union Nationale des Industries Françaises de l'Ameublement  
28bis avenue Daumesnil - 75012 Paris  
Tel : 01 44 68 18 00  
<http://www.unifa.org/>

#### UNAMA

Union Artisanale des Métiers de l'Ameublement  
28bis avenue Daumesnil - 75012 Paris  
Tel 06 75 06 98 07  
<http://www.unama.org/>

### La presse spécialisée

#### Batiactu

<http://www.batiactu.fr>

#### Le Moniteur

<http://www.lemoniteur.fr>